

Mai 2021

## Résumé de nos propositions de réformes de la mondialisation

### **I - Mettre sur un pied d'égalité le droit commercial, le droit social et le droit environnemental.**

Cela revient à rendre les clauses sociales et environnementales contraignantes, et donc sanctionnables, alors qu'elles sont actuellement **facultatives**. A l'exception des lobbies et de la Commission européenne, tout le monde est aujourd'hui d'accord pour admettre que c'est le minimum. Le Parlement européen a réclamé cette mesure au moins trois fois depuis 2015. Sans succès.

### **II - 1 Supprimer les systèmes d'arbitrage « investisseurs Etats » et la future Cour internationale d'arbitrage « investisseurs / Etats ».**

[La note ci-après](#) démontre que ce système d'arbitrage « investisseurs/Etats » est mortifère, qu'il n'a aucun sens en 2021, et qu'il offre, (sans aucune condition), aux grandes multinationales le contrôle des législations de tous les pays du monde. La page 2 démontre que l'idée d'une Cour de justice à laquelle il est proposé à tous les pays du monde d'adhérer est un danger pour les peuples, qui sont transformés en assureurs gratuits des risques pris par les investisseurs ! C'est aux tribunaux nationaux de trancher tous les litiges sur le territoire national, quelle que soit la **nationalité** des plaignants. Pourquoi imposer le contraire ?

### **II - 2 Interdire les clauses concernant les services publics dans les accords d'investissements, inscrites pour la première fois dans le CETA**

[L'article ci-après](#), met à jour une **idée folle** : le CETA (et les nouveaux accords d'investissements) interdisent toute création de service public ne figurant pas sur une liste (dite négative) de secteurs économiques (listes jamais publiées dans la presse). Le tout sans limite de temps. Cela concerne même les secteurs qui n'existent pas encore ! Pourquoi les responsables politiques d'aujourd'hui, **qui ne connaissent pas l'avenir**, s'acharnent-ils à verrouiller de force les marges de manœuvres de leurs successeurs ? Auraient-ils apprécié que, dans les années 50, leurs parents, grands-parents et arrière grands parents se soient comportés de cette façon en verrouillant leurs marges de manœuvre à eux ?

### **III - Compenser les nuisances résultant de la délocalisation des fabrications de produits et services échangés sur le marché mondial.**

Le système actuel, permet, après délocalisation des usines, d'exporter à bas prix des produits et services en polluant impunément la planète. Cela conduit au

chômage de masse et à la forte dégradation des conditions de vies dans de nombreux pays, tout en générant des inégalités que nul ne peut contrôler. Au nom du juste échange, ces préjudices doivent être indemnisés.

#### **IV – Insérer systématiquement une clause « crépusculaire »**

C'est une pratique utilisée dans certains pays européens, pour juger de l'efficacité des Lois. L'idée est de fixer systématiquement un rendez-vous régulier, officiel et solennel, avec la participation de tous les acteurs concernés dont la société civile, pour dresser le bilan de chaque accord de libre-échange, avec le partenaire de l'Europe, et lister les éventuels aménagements à renégocier.

#### **V – Prévoir la réciprocité des échanges donc un minimum d'équilibre.**

Ce sujet n'est pas nouveau. Bruxelles se refuse à y réfléchir. Pourtant le risque est la trop forte dépendance d'un pays par rapport à un autre, avec tous les risques que cela peut entraîner.

Timothy Geithner, secrétaire du Trésor américain sous Obama, avait proposé que chaque État limite son excédent ou son déficit commercial à 4 % de son PIB

Plus souplement, Lionel Stoléro dans un rapport remis au Président de la République en 2011, proposait que chaque État fortement excédentaire ou déficitaire "s'efforce" de baisser pendant trois ans son excédent ou son déficit d'un demi-point de PIB par an.

D'autres mesures peuvent être imaginées.

Dans sa [« lettre au français »](#) de décembre 2009, le prix Nobel d'économie Maurice Allais, avait prédit ce risque. Nul n'a voulu l'écouter.

#### **VI – Insérer une clause fiscale dans tous les accords de libre échange.**

Il nous suffit de reprendre l'un des engagements de campagne de l'actuel Président de la République :

*« Nous exigeons que soient intégrés dans tous les accords commerciaux de l'UE un volet de coopération fiscale ainsi que des clauses sociales et environnementales contraignantes (en abaissant en priorité les tarifs douaniers sur les biens et services «propres» et en instituant des sanctions commerciales en cas de violation des clauses sociales et environnementales) ».*

[Voir ici le détail de nos propositions](#)